

Revue Justice Climatique
Les Amis de la Terre - Belgique

TRAVAIL ET CLIMAT

L'impératif d'une transition juste



N°3 | Juillet-août 2021



Les Amis de la Terre-Belgique est une association de citoyennes et citoyens qui agissent localement pour sensibiliser le public à un mode de vie respectueux de la Terre et de tous les êtres vivants. Nos actions sont principalement mises en place par des volontaires organisés en groupes locaux ou thématiques. Notre vision s'inscrit dans celle de notre réseau international (Friends of the Earth international) : un monde en paix et durable, fondé sur des communautés qui vivent en harmonie avec la nature. C'est le plus grand réseau environnemental au monde, actif dans pas moins de 73 pays.

SOMMAIRE

- Éditorial - (Re)penser le travail à l'ère du changement climatique 3
- Syndicalisme et justice climatique 4
- Quelles convergences pour les luttes syndicales et écologistes ? 6
- Sauver les sols, restaurer haies et forêts: des mains, des yeux... des sous 9

(Re)penser le travail à l'ère du changement climatique

Les implications climatiques du modèle de développement économique issu de la Révolution Industrielle, effectif depuis deux siècles, ne sont plus à démontrer. Les méthodes de production industrielle, puis la mondialisation à outrance rendue possible par une volée d'accords de libre-échange internationaux, ont provoqué de tels niveaux d'émissions de gaz à effet de serre que la température mondiale a déjà grimpé de plus d'un degré. Le dernier rapport du GIEC, tombé cet été, dresse un constat d'ailleurs sans appel, puisqu'il confirme bien que des seuils, soit des points de non-retour, ont été franchis et certains bouleversements seront irréversibles.

La rupture avec ce modèle doit être totale. Mais le problème est complexe, notamment pour les travailleur-ses des secteurs qui doivent disparaître compte tenu de leur empreinte carbone. En effet, des millions de travailleur-ses sont pris-es en otage, puisque leur situation d'emploi, en plus d'être souvent précaire, est pour l'instant dépendante de l'activité économique de multinationales ultra-polluantes.

La lutte contre le changement climatique, pour être juste, doit donc intégrer ses paramètres. C'est ce à quoi se consacre ce troisième numéro de la revue Justice Climatique, avec trois articles qui explorent les contours des enjeux qui relient travail et écologie.

Le premier article est une contribution proposée par trois membres du collectif des Actrices et acteurs des temps présents: Mathieu Verhaegen, Paul Hermant et Serge Mouravieff. Ils ont choisi de soulever l'épineuse question du syndicalisme, dans un contexte où l'urgence climatique remet d'elle-même en cause le productivisme auquel beaucoup de syndicats ont traditionnellement souscrit.

Le second texte, rédigé par Willy Couvert, stagiaire chez les Amis de la Terre - Belgique, prolonge la question du syndicalisme, en discutant d'une stratégie issue du milieu syndicale pour faire le lien entre enjeux liés au travail et au climat: la transition juste. Il se propose également de donner quelques exemples d'expérimentations de convergences entre syndicats et écologistes.

Enfin, le troisième article de cette revue est une contribution proposée par Christiane Herman, Christine Pagnouille et Daniel Puissant, du mouvement ATTAC Liège. Ancré dans l'actualité, ce texte impose une réflexion sur les récentes inondations qui ont touché le sud de la Belgique, et sur les leçons à en tirer en termes de gestion des territoires, des conséquences du modèle néolibéral sur cette gestion et des voies souhaitables pour la transition écologique, notamment pour le monde agricole.



Syndicalisme et justice climatique

L'obtention des droits civils au XVIIIe siècle s'est faite suite aux révolutions américaine et française tandis que l'avènement des droits politiques et sociaux aux XIXe et XXe siècles a été le fruit de longs combats, souvent syndicaux. Aujourd'hui, les dérèglements climatiques et la disparition de la biodiversité amènent inexorablement les syndicats à s'interroger tant sur l'écriture d'un nouveau contrat social et environnemental que sur la manière de mener les luttes ou sur les enjeux clés à mettre sur la table des négociations.

La question du travail et, partant, celle de l'emploi vont être amenées à bouger très vite dans les années à venir. Le productivisme devra, par exemple, être abordé de front. Tout d'abord parce qu'il repose pour une très grande part sur des politiques extractivistes touchant à des ressources non renouvelables ainsi qu'à des matières fossiles qu'il est nécessaire aujourd'hui d'abandonner. Si nous voulons, non pas tenir les objectifs de la COP 21 qui sont d'ores et déjà impossibles à atteindre, mais simplement parvenir dans 20 ans (ou moins) à maintenir la température mondiale moyenne à deux degrés d'augmentation maximum, il va falloir faire des choix drastiques et audacieux qui imposent entre autres choses la fin des mines et des extractions fossiles.

Mais si le productivisme demande à être abandonné, c'est aussi parce qu'il fournit un alibi commode au monde patronal, lui permettant d'arguer du pouvoir d'achat et de l'augmentation du confort de vie des travailleuses et des travailleurs pour justifier la poursuite de politiques nocives voire toxiques.

Pour le monde syndical, la sortie du productivisme et du consumérisme qui l'accompagne représente évidemment un bouleversement complet : ce sont des dizaines et des dizaines d'années d'habitudes et de traditions qu'il s'agit aujourd'hui de questionner. L'emploi qu'il faut défendre et trouver désormais est un emploi à la fois respectueux des droits des travailleurs, certes, mais aussi des droits de la planète. Et même, a-t-on envie d'ajouter, un emploi respectueux du travail.

Contrairement à ce que l'on pense souvent, le monde du travail peut sortir gagnant de ce défi. Faire un travail qui a du sens et qui permet - outre de donner à chacune et chacun les moyens de sa subsistance - de garantir les conditions d'une existence commune, c'est aussi sortir le travail de sa fonction de nécessité pour lui offrir une vocation d'utilité. Devant cette urgence dont les effets concerneront nos enfants et petits-enfants, qui refusera un travail qui serait utile et salubre, qui serait écologiquement non toxique et socialement intègre ?

On a vu à l'occasion de la crise sanitaire et des premiers soubresauts climatiques d'importance qu'a connu notre pays à quel point les logiques de marchandisation et d'économie d'échelle ont affecté le secteur hospitalier et celui de la protection civile. Réintégrer ces secteurs dans leur sens plein de services publics (comme viennent de le faire les Norvégiens en remunicipalisant tout le secteur des maisons de retraite) est une première évidence. En ce sens, définir des biens communs qui doivent être sortis de la loi du marché est une première étape qui doit être encouragée par les syndicats tant à l'échelle locale que mondiale. La réduction du temps de travail est une autre phase indispensable qui ne peut pas attendre que le patronat accorde deux heures de réduction ici ou quatre heures là. La réduction dont il est question doit être bien plus ambitieuse que cela.

Si l'on veut pouvoir sortir de la barbarie du système capitaliste et juguler la pleine puissance de la finance, la modification des textes de loi existants est une nécessité incontournable. Ces

modifications ne s'obtiendront pas sans mal et le capitalisme qui ne vit jamais aussi bien que dans les catastrophes pourra faire valoir qu'il a encore de belles heures à vivre en réparant ce qu'il a cassé.

Ce n'est qu'en associant tous les acteurs qu'on peut imaginer un monde plus juste et respectueux de la terre sur laquelle on vit. Pour y arriver, les syndicats doivent réinventer leurs méthodes d'actions en instaurant des rapports de force jusqu'à l'obtention d'un vrai changement de paradigme sociétal. Il ne sert à rien de se battre pour une augmentation des salaires quand une grosse partie de l'humanité vit sous le seuil de pauvreté, que la terre brûle et que les migrants se noient en tentant de fuir des territoires devenus inhabitables.

La force des syndicats ne peut venir que d'une coordination mondiale sur des enjeux essentiels au bien-être du plus grand nombre et à la sauvegarde du vivant. Ils doivent absolument se positionner comme acteurs de changement et revenir à la genèse de leur création : au service du peuple avec la participation la plus large possible de leurs membres pour débattre des choix stratégiques à adopter.

La création de Brise en Belgique, plateforme regroupant les trois syndicats afin de penser les enjeux climatiques, semble bien légère pour pouvoir peser sur l'avenir de la planète. Le fonctionnement en piliers chrétien, socialiste et libéral de notre pays ne facilite pas la conscientisation des gens et freine la mutualisation des forces pourtant nécessaire à toute avancée significative.

Quoi qu'il en soit, s'ils veulent influencer les débats et les actions à mettre en place ces syndicats doivent d'abord se soigner de leur bureaucratisation excessive, de leur fonctionnement par secteurs d'activités et redonner le pouvoir à la base tel que le prévoyait la Charte de Quaregnon, texte fondateur de la FGTB.

Enfin, s'il faut bien admettre que travailler dans des réseaux internationaux prend beaucoup de temps

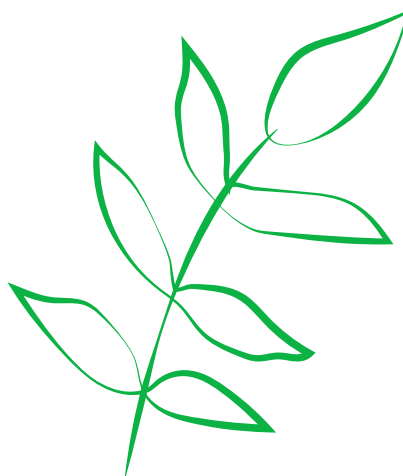
et d'énergie et peut se révéler un exercice ardu, il reste que ce travail en réseau est plus que jamais nécessaire vu le caractère universel et inexorable des problèmes qui nous touchent.

C'est la raison pour laquelle il nous faut développer sans attendre une vision systémique avec nos camarades de toute la planète afin de comprendre d'abord à quel point les justices fiscale, sociale, climatique et migratoire sont intimement liées, de s'entendre ensuite sur les moyens collectifs d'y parvenir et de passer à l'action, enfin.

Vaste programme en perspective mais avon-nous encore le choix ?

Par Mathieu Verhaegen, Paul Hermant et Serge Mouravieff, membres des Actrices et Acteurs des Temps Présents

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**



Quelles convergences pour les luttes syndicales et écologistes ?

La crise climatique à laquelle nous sommes confronté-es requiert une rupture avec toute une partie des activités économiques qui ont participé à l'avènement des sociétés modernes. L'arrêt définitif de l'exploitation des combustibles fossiles, la diminution drastique du transport de marchandises par voie maritime ou du transport humain par voie aérienne, par exemple, seront des conditions à la conservation d'une planète habitable. Cependant, cette rupture ne doit pas se faire au détriment des travailleur-ses, souvent précaires, des secteurs amenés à disparaître. Sur cette question et bien d'autres, les enjeux liés au travail et à l'environnement, matérialisés par les luttes syndicales et écologistes, doivent être pensés conjointement.

Le principe de 'transition juste'

Les tentations de scinder l'environnement et le travail en deux ensembles irréconciliables existent bien. Combien de fois n'avons-nous pas entendu les chantages de la croissance économique agiter la menace que feraient planer les écologistes sur l'emploi, ou des dirigeant-es d'entreprises justifier des fermetures d'usine par des prétextes écologiques ? Ou à l'inverse, des écologistes convaincus qui entendent s'attaquer à des secteurs polluants, à raison bien sûr, mais sans se soucier des travailleur-ses laissés-es sur le carreau ? Entendons-nous bien : la sortie du modèle de croissance économique capitaliste et la transition écologique de l'économie sont impératives. Mais le maintien de l'emploi, par la création d'emplois verts et la création d'outils pour la reconversion des travailleur-ses, l'est tout autant.

Voilà, dans les grandes lignes, le principe du concept de transition juste. La transition écologique ne sera pas nécessairement juste, en ce sens qu'elle pourrait mettre de nombreux travailleur-ses, avec ou sans emploi, sur la touche. Ainsi, il apparaît essentiel de penser conjointement la préservation de l'environnement et du climat avec l'emploi, pour résister aux tentatives de scission qui voudraient opposer travailleur-ses et écologistes. La nécessité d'une fameuse convergence des luttes ne pourrait être aussi

limpide, dans un contexte où un même système économique impose une compétition féroce entre les travailleur-ses et presse notre planète comme un citron.

Les préoccupations environnementales des syndicats

La transition juste, en tant que concept mais surtout comme stratégie syndicale, se construit dans les années 1970 au sein de certains milieux syndicaux états-uniens, en lien avec le secteur de la pétro-chimie. Le contexte est particulier pour l'industrie puisque les années 1970 voient apparaître les premières régulations environnementales, notamment aux États-Unis. La question d'une transition environnementale de l'économie est donc sur la table, même si à ce moment il ne s'agit pas encore de considérations liées au climat, mais plutôt à l'environnement direct des usines, à la santé des populations riveraines et des travailleur-ses des industries concernées.

Les positions des mouvements écologistes de l'époque n'intègrent pas forcément l'effet des mesures qu'ils revendiquent sur l'emploi, et les intérêts syndicaux et écologistes se voient fréquemment opposés. La transition juste apparaît donc comme une stratégie syndicale qui prend acte de la nécessaire transition, mais qui cherche à la coupler avec le maintien des emplois, ou plus généralement la défense des

intérêts des travailleur-ses. L'ancrage de cette stratégie est très anglo-saxon, jusqu'aux années 1990 où elle commence à essaimer à l'échelle internationale.

Il faut tout de même noter que les résistances internes aux syndicats, s'agissant d'opérer un tournant écologiste sont nombreuses ; tout comme elles le sont au sein des mouvements écologistes pour prendre un tournant syndical (1). Néanmoins, les coalitions globales ou les alliances ponctuelles qui rassemblent à la fois syndicalistes et écologistes sont de plus en plus nombreuses, ce qui pourrait nous rendre optimistes sur l'avenir de cette convergence, selon nous essentielle.

Le cas de la raffinerie Grandpuits en France

Le cas de la raffinerie de Grandpuits en France, située en région parisienne, semble emblématique tant il résume les différents points abordés jusqu'ici. En septembre 2020, le groupe Total annonce son projet de fermeture du site de raffinage, pour le reconverter dans le production d'agro-carburants (2). Ce projet, dont Total vante les supposés mérites écologiques, causerait la suppression de 150 à 200 emplois sur les 400 actuels, en plus de suppressions de postes chez les sous-traitants, que le syndicat CGT estime à 800 (3). Une reconversion aux allures de plan social, donc.

Les salarié-es, accompagné-es par les structures syndicales, se sont mobilisé-es pour lutter contre cette suppression de postes maquillée d'arguments écologistes. Une lutte sociale a priori banale, mais qui en réalité a également mobilisé des militants écologistes, des Ami-es de la Terre - France et du parti politique Europe Écologie - Les Verts (EELV), critiquant le greenwashing ostensible de l'opération et

réclamant, aux côtés des salarié-es et syndicats, une transition écologique d'ampleur qui garantisse le maintien des emplois (4).

Les coalitions en Belgique

La Belgique présente un contexte différent, dans lequel le rapport de force entre les mouvements sociaux et les dirigeant-es économiques et politiques est moins conflictuel, mais plutôt basé sur la négociation. Ainsi le plaidoyer, avec les avantages et les inconvénients qui caractérisent son potentiel de changement social, y représente un outil particulièrement sollicité.

La Coalition Climat est le principal organe de plaidoyer politique en matière de lutte contre le changement climatique. Il semble que nous puissions nous réjouir d'y voir impliqués les trois syndicats belges aux côtés, notamment, des organisations environnementales. Leur présence a eu pour effet d'imposer des débats quant aux différentes implications des revendications en lien avec le climat (sur la taxe carbone, sur les voitures-salaires, sur l'avenir des industries automobiles et de l'aviation, etc.).

Nous pouvons par exemple trouver une partie spécifiquement dédiée à la transition juste dans l'un de ces derniers supports de plaidoyer, intitulé Mémoire pour un Green New Deal belge. Cette partie comporte toute une série de mesures à la fois bénéfiques au climat et à l'emploi : la relocalisation de l'économie, l'investissement dans une protection sociale plus forte, l'enseignement et la formation continue relatifs aux emplois verts, le financement de la transition climatique de l'industrie par ses propres moyens et non pas, comme souvent, par les ressources publiques, etc.

1- Felli R. et Stevis D., « La stratégie syndicale d'une « transition juste » vers une économie durable », Revue Mouvements, n°80, 2014/4.

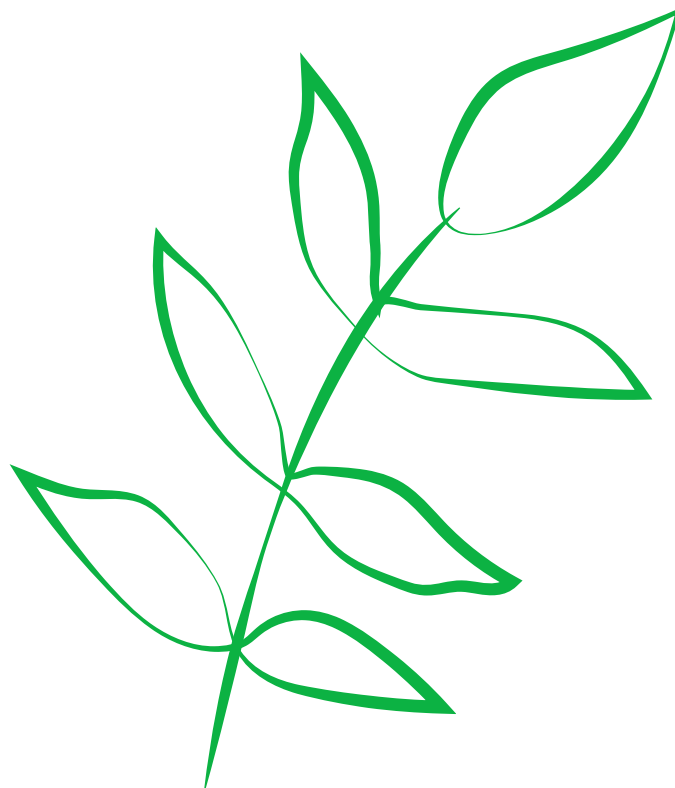
2- Reporterre, "Total: des salariés ont bloqué la raffinerie de Grandpuits", 13/10/2020, <https://reporterre.net/Total-des-salaries-ont-bloque-la-raffinerie-de-Grandpuits>

3- Reporterre, "À la raffinerie de Grandpuits, 'Total justifie la casse sociale par la transition écologique'", 11/01/2021, <https://reporterre.net/A-la-raffinerie-de-Grandpuits-Total-justifie-la-casse-sociale-par-la-transition>

4- Reporterre, "Fermeture de la raffinerie de Grandpuits: salariés et écolos manifestent devant Total", 06/10/2020, <https://reporterre.net/Fermeture-de-la-raffinerie-de-Grandpuits-les-salaries-et-les-ecolos-manifestent-devant-le>

En définitive, cette convergence syndicale et écologiste, encore émergente puisque récente, s'est amorcée, bien que non sans obstacles. Elle est primordiale pour construire un récit qui allie les principes de justice sociale et de préservation de la planète, que l'on choisisse de nommer cette alliance 'transition juste' ou 'justice climatique'.

*Par Willy Couvert, stagiaire chez Les Amis de la
Terre - Belgique*



Sauver les sols, restaurer haies et forêts : des mains, des yeux... des sous

La troisième semaine de juillet, en une nuit, les moindres rus sont devenus des torrents déchaînés, la Vesdre, la Hoëgne, l'Ourthe ont tout emporté sur leur passage. Phénomène météorologique rare et imprévisible ? Pas vraiment. Rare, oui, mais il risque de l'être de moins en moins, et en grande partie prévu, sans en avoir mesuré l'ampleur. Pas de responsables immédiats mais des responsabilités manifestes liées à notre rapport prédateur à la nature. Comme l'écrit Claude Semal, « Ce n'est pas l'orage qui a bétonné nos villes et nos campagnes. / Ce n'est pas le ciel qui a supprimé les effectifs de la protection civile. / Ce n'est pas la fatalité qui a provoqué les bouleversements climatiques » (L'Asymptotique, 17 juillet 2021).

Catastrophe naturelle ?

L'agriculture dite « conventionnelle », qui s'accapare la plus grande partie des subventions et est pratiquée au bénéfice de l'agroalimentaire et pour la production d'agro-carburant, tue la paysannerie et les sols par l'utilisation d'engrais azotés de synthèse et de pesticides ainsi que d'engins lourds et gourmands en carburants. Elle intensifie la pollution (de l'air, de l'eau, de la nourriture), rend les sols imperméables et crée des déserts biologiques - îlots de chaleur, d'où sont éradiqués ces nids de biodiversité que sont les haies, les bosquets, les talus... autant d'obstacles à l'érosion et de protections contre les vents (1). (Rappel : sans les plantes, qui constituent la couverture végétale sur les terres émergées, temporisent le climat et fabriquent les sols, nous ne serions pas là.)

Révolution agraire

En un renversement de pratique, à savoir le retour à une agriculture paysanne, nous avons la réponse à plusieurs problèmes. En régénérant les sols, elle leur rend leur perméabilité (ce qui alimente les nappes phréatiques) et leur permet ainsi de jouer

leur rôle en cas de fortes précipitations.

Elle produit des denrées de qualité, ce qui amène à manger mieux et moins, et ainsi diminue les risques d'obésité et de maladies diverses. Elle offre également de nombreux emplois locaux : cette agro-écologie nécessite davantage d'observation, de temps, de précautions, de rotation dans les cultures et requiert donc une paysannerie plus nombreuse.

Il faut savoir que de 1976 à 2016, le nombre d'agriculteurs en Belgique a été divisé par cinq (passant de 185.000 à un peu moins de 36.000), avec une augmentation parallèle de la surface cultivée. Or il faudrait revenir à de plus petites parcelles avec au minimum 10% d'éléments fixes : arbres, haies vivantes, prairies permanentes... et rotation des cultures dans le respect de la vie des sols, laissant ainsi leur place aux autres vivants, à la diversité, à la beauté et en définitive à la résilience de nos milieux de vie.

La présence de massifs forestiers (à distinguer des plantations de ligneux) exerce aussi une

1- 20 à 25% d'économie d'énergie pour une habitation à l'abri du vent par rapport à une en plein vent.

influence décisive sur la santé des sols et le climat, comme nous le rappelle Zürcher (2).

Gardien-nes des communs

Dans le même temps, depuis la fusion des communes en 1976 (2.359 entités se réduisant à 589), combien restent-ils des quelque 3.000 gardes champêtres et 13.000 policier-es communaux-ales auxquels il fallait ajouter les gardes forestiers, bûcheron-nes, charbonnier-es ? Quelques centaines ? Or c'est leur vigilance sur le terrain, leur attention constante à toutes les formes de vie, qui peut restaurer et préserver ces biens communs essentiels : la couverture végétale, la terre, la qualité des eaux, la pureté de l'air, une alimentation saine.

Financement

Mais le passage à grande échelle de l'agriculture intensive à la culture paysanne comme le rétablissement de ce service public essentiel pour l'environnement : les gardes champêtres – gardien-nes des communs -, sans parler des autres mesures urgentes qu'il faut prendre simultanément (isoler les bâtiments, changer nos habitudes de déplacement, contrer les multinationales de la pollution...), sans même oser penser au coût pour les pouvoirs publics des catastrophes récentes (inondations après crise sanitaire), tout cela doit être financé.

Dettes ou fiscalité ?

La réponse qui semble s'imposer dans le système actuel : des emprunts sur les marchés financiers, donc des dettes de plus en plus lourdes qui, en fin de compte, sont payées par les contribuables et par des coupes dans les dépenses publiques.

La pire des solutions. La réponse radicale est évidemment de sortir du système capitaliste, d'organiser l'économie en coopératives ouvrières et paysannes, d'interdire toute forme de spéculation... C'est là l'objectif à atteindre, qu'il nous faut garder en ligne de mire. Ce n'est peut-être pas pour demain. C'est urgent. En revanche, il est d'autant plus possible de demander une révision en profondeur de la fiscalité qu'il s'agirait, dans certains cas, de revenir à une situation antérieure.

Rétablir l'impôt des sociétés et la progressivité

Nous saluons avec enthousiasme la proposition de Joe Biden d'établir un impôt des sociétés de 15%. Certes c'est mieux que rien, et l'avancée principale dans sa proposition est de conférer un statut juridique aux multinationales (3), ce qui devrait les empêcher de faire artificiellement glisser leurs bénéfices dans des juridictions fiscalement laxistes (4) (mais l'affaire est loin d'être gagnée). L'impôt sur les sociétés en Belgique, c'était 33%, déjà ramenés à 25 (5). Ne serait-il pas bon de l'appliquer ?

La progressivité de l'impôt, c'est augmenter le pourcentage d'imposition sur les tranches supérieures de revenus, c'est donc imposer davantage les plus riches. Il ne s'agit pas de spolier quiconque : même chez les multimilliardaires, les tranches les plus basses seront soit non imposées, soit imposées à un taux très bas, ce sont les tranches les plus élevées qui devraient à nouveau être imposées à minimum 70%, une richesse superflue et souvent nocive quand elle est consacrée à la spéculation (6).

2- Ernst Zürcher, Les arbres entre visible et invisible, S'étonner, comprendre, agir. Préface de Francis Hallé, Postface de Bruno Sirven, Actes Sud, 2016.

3- Voir par exemple l'article d'Alain Deneault dans Le Monde diplomatique de juillet 2021, <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/07/DENEULT/63276>

4- Sur les paradis fiscaux, voir le livre référence de Nicholas Shaxson, Les Paradis fiscaux. Enquête sur les ravages de la finance néolibérale, traduit de l'anglais par Emmanuel Fourmont, André Versaille éditeur, 2012, accessible en ligne <http://www.christiandercq.info/wp-content/uploads/2012/12/paradis-fiscaux-shaxson.pdf>

5- Le taux d'imposition de base est passé de 33 à 29% en 2018 et à 25% en 2020.

6- Voir notamment Thomas Piketty, Le capital au XXIe siècle, Paris, Seuil, 2013, chapitre 14 'Repenser l'impôt progressif sur le revenu', pp. 793-833, graphique 14.1 <http://piketty.pse.ens.fr/files/capital21c/pdf/G14.1.pdf>

Élargir l'assiette fiscale, établir des taxes environnementales et sur les transactions financières

Mais ce taux de taxation progressif reste injuste s'il ne porte que sur le revenu du travail sans tenir compte des revenus mobiliers. Or la situation belge de 'précompte libératoire' à 25%, le laxisme avec lequel sont traitées les manœuvres d'optimisation fiscale, ou encore le refus de toute sanction déontologique à l'égard de facilitateurs professionnels du contournement d'impôt, ne sont pas acceptables. Il nous faut donc un taux de taxation progressif sur des revenus globalisés, et pas seulement un impôt de crise, une réforme structurelle.

Il est question aussi d'une 'taxe carbone', mais si celle-ci devait s'appliquer aveuglément par litre de carburant à la pompe, ce serait là aussi une fiscalité injuste, au même titre que la TVA, qui ne peut que susciter la colère de celles et ceux qui sont obligés de circuler et ont souvent de vieilles bagnoles assoiffées. En revanche, appliquer des accises au kérosène de l'aviation comme au fioul des navires, voilà qui rétablirait un peu l'équilibre entre moyens de transport. Il devrait s'agir de taxes appliquées à l'international (au minimum dans l'Union européenne).

Il en va de même pour les taxes sur les transactions financières, qu'il s'agisse de spéculation sur le cours des devises, d'actions en Bourse, d'obligations ou de produits dérivés. Cette proposition, qui constitue le point de départ du mouvement ATTAC, devrait freiner la spéculation et pourrait représenter des rentrées importantes (7).

7- Voir l'appel aux ministres des finances du G20 sur le site d'ATTAC Liège.

8- D'après une étude du groupe Socialistes et Démocrates du Parlement européen réalisée en janvier 2019 plus de 30 milliards par an à la Belgique et plus de 825 milliards/an pour les états de l'Union européenne. Voir également le compteur de l'évasion fiscale sur le site d'ATTAC Liège et les articles de Christian Savestre, notamment dans Pour.

Juguler fraude et évasion fiscales

La dernière piste de rentrées fiscales à explorer devrait être facile à mettre en œuvre s'il existait une véritable volonté politique, à nouveau de préférence à un niveau international. Il s'agit de contrôler et de sanctionner les manœuvres, souvent extrêmement complexes, visant à payer un minimum d'impôt. Les sommes à récupérer sont impressionnantes (8). Qu'attendons-nous ?

En conclusion : les ressources financières permettant d'éviter de recourir à des emprunts sur les marchés financiers sont bien présentes. Ce qui manque, c'est la volonté d'y faire appel.

En démocratie, l'impôt n'est pas une calamité à laquelle il faut tenter d'échapper, c'est un outil de solidarité sociale et un instrument de financement pour des mesures nécessaires et urgentes !

Par Christiane Herman, Christine Pagnouille, Daniel Puissant, membres du mouvement ATTAC Liège



Les Amis de la Terre - Belgique asbl

Rue Nanon 98, 5000 Namur
081/39 06 39
contact@amisdelaterre.be
www.amisdelaterre.be

Ont participé à ce numéro

Willy Couvert
Coraline du Peloux
Astrid Naniot
Baya Azouigh
Paul Hermant
Mathieu Verhaegen
Serge Mouravieff
Christine Pagnouille
Daniel Puissant
Christiane Herman

Illustration de couverture

Juergen PM



Avec le soutien de :



L'asbl Les Amis de la Terre-Belgique bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour sa mission d'éducation permanente.